
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2005)

ALGÉRIE

2 et 7 juillet 2005. **Colonisation. France.** À la suite de l'adoption de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution en faveur des Français rapatriés (*JO*, 24 février 2005, p. 3128) et demandant que les programmes scolaires « reconnaissent [...] le côté positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord », le président Bouteflika critique vivement la France estimant que la loi « représente une cécité mentale confinant au négationnisme et au révisionnisme ».

Le 7 juillet, les deux Chambres du Parlement algérien condamnent également la loi.

Cela ne devrait pas empêcher la France et l'Algérie de conclure un traité d'amitié à la fin de l'année.

De son côté, le ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, demande la réunion d'une commission d'histoire.

Le 20 septembre, dans un discours prononcé à Batna, le président Bouteflika exige une repentance de la France (*La Croix*, 29 août 2005; *Libération*, 15 juillet, 22, 27-28 août, 21 septembre 2005; *Le Monde*, 5, 9, 28 juillet, 30 août 2005).

ALLEMAGNE

1^{er} juillet 2005. **Question de confiance. Dissolution.** Afin de pouvoir demander au président fédéral Horst Köhler de procéder à la dissolution du Bundestag, souhaitée par le chancelier Schröder à la suite des désastreuses élections régionales de Rhénanie du Nord-Westphalie le 22 mai 2005, celui-ci pose la question de confiance, en vertu de l'article 68 de la Loi fondamentale, en demandant aux députés de sa majorité de ne pas la voter. Celle-ci recueille 151 voix – des députés verts et SPD hostiles à des élections anticipées, soit la moitié de la majorité gouvernementale –, contre 296 et 148 abstentions.

Déjà, Willy Brandt en 1972 et Helmut Kohl en 1982 avaient eu recours à la même stratégie. En 1982, la Cour de Karlsruhe avait été saisie et avait admis la dissolution non sans réserves. En 2005, deux députés – Werner Schulz, Verts, et Jelena Hoffmann, SPD – ont annoncé leur intention de saisir la Cour. Le président fédéral dispose de 21 jours pour dissoudre. Le 22 juillet, il annonce sa décision de dissoudre. Le 25 août, la Cour constitutionnelle, par 7 voix contre 1, juge la tenue des élec-

177

* Université de Poitiers – FRE 2791 CECOJI.

tions conforme à la Loi fondamentale (BverfG, 2 BvE 4/05 et 7/05) (*La Croix*, 18, 20, 22 juillet, 26 août 2005; *Libération*, 2-3, 22 juillet, 26 août 2005; *Le Monde*, 2, 3-4, 6, 23 juillet, 10 août 2005; *Documents*, juin 2005; <http://www.bundesverfassungsgericht.de/cgi-bin/link.pl.entscheidungen>).

178 18 septembre et 2 octobre 2005. **Élections législatives.** Les élections législatives anticipées sont marquées par la percée d'une nouvelle force politique à gauche et par l'impossibilité d'une majorité claire, faisant pour certains penser à un retour à Weimar.

Le nouveau parti de gauche, le WASG (Alternative électorale pour le travail et la justice sociale/*Partei Arbeit & soziale Gerechtigkeit – Die Wahlalternative*) se prononce lors de son congrès de Kassel, le 3 juillet, pour une alliance avec le PDS. Dans la perspective de ces élections, le PDS, mené par Gregor Gysi, 57 ans, prend le nom de Parti de gauche.

La CDU/CSU est conduite pour la première fois par une femme, qui plus est, originaire de l'Allemagne orientale, Angela Merkel. *A priori*, les relations avec la France seront moins étroites avec elle.

Angela Merkel recrute dans son équipe Paul Kirchhof, 62 ans, expert fiscal le plus réputé d'Allemagne, ancien membre de la Cour constitutionnelle, professeur à Heidelberg – ce qui compense le départ de Friedrich Merz, expert fiscal de la CDU qui a quitté le parti après un violent désaccord avec M^{me} Merkel. Paul Kirchhof propose de mettre en place un impôt unique de 25 %, ce qui suscite beaucoup de critiques. Elle fait également appel à Heinrich von Pierer, ancien patron de Siemens, qui ces dernières années était un proche de Gerhard Schröder... Il avait déclen-

ché un grand débat en forçant le rythme des délocalisations. Il est cependant considéré comme un modéré.

Il faut attendre le 2 octobre pour avoir les résultats définitifs, une candidate du NPD (extrême droite) étant décédée à Dresde Est.

Les chrétiens-démocrates connaissent une grande déception : ils ne parviennent pas, avec leurs alliés libéraux qui pourtant enregistrent l'un des meilleurs résultats de leur histoire, à obtenir la majorité absolue des sièges. Ils n'ont que 1 % d'avance sur le SPD et 3 sièges d'avance – devenus 4 après l'élection de la circonscription 160 à Dresde – sur le SPD. C'est leur plus mauvais résultat depuis 1949. Leur alliée bavaroise, la CSU, tombe sous le chiffre mythique de 50 % dans son Land. Les sociaux-démocrates qui sont également en net recul ont cependant effectué un bon rétablissement dans les derniers jours. Le Parti de gauche, formé notamment de dissidents du SPD, brouille les cartes en obtenant 8,7 % des voix. Il devance les Verts.

Il y a 16 *Überhangmandate* (mandats supplémentaires) dont 9 pour le SPD et 7 pour la CDU, alors que le Bundestag compte normalement 598 députés.

L'Allemagne connaît des coalitions très diverses dans les Länder. Si la CDU/CSU gouverne seule dans 5 des 16 Länder, 4 sont dirigés par une coalition CDU-FDP, 4 par une coalition CDU-SPD, 1 par une coalition SPD-FDP et 2 par une coalition SPD-PDS. On observe une nette coupure Nord-Sud du pays. La CDU/CSU l'emporte dans tous les Länder du Sud sauf la Sarre, alors que le SPD la devance dans tous les Länder du Nord. Chacun des leaders des deux grands partis revendique la chancellerie (*La Croix*, 18, 19, 25 juillet, 17, 19, 24, 29, 30 août, 1^{er}, 5, 6, 13 au 16,

19 au 23, 30 septembre, 3, 4 octobre 2005; *Le Figaro*, 2-3 et 22 juillet, 26 août, 17-18 au 20 septembre et 1^{er}-2 octobre 2005; *Libération*, 4, 5, 12, 15, 20 juillet, 4, 5, 11, 16, 18, 24, 26, 29, 31 août, 1^{er}, 2, 5, 8, 9, 12 au 27, 30 septembre, 4 octobre 2005; *Le Monde*, 3-4, 10-11, 13, 19, 20, 21,

23 juillet, 6, 10, 11, 13, 17 au 19, 26, 30, 31 août, 2, 6, 9 au 11-12, 14 au 22, 24 au 27, 30 septembre, 2-3, 4 octobre 2005; *Le Monde II*, 17 septembre 2005; *Courrier International*, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 septembre 2005; <http://www.bundeswahlleiter.de>; <http://www.bundestag.de>).

*Élections législatives
(résultats deuxième voix)*

Inscrits	61 870 711		
Votants	48 044 134	(77,7 %)	(-1,4)
Nuls	756 146	(1,6 %)	(+0,4)
Suffrages exprimés	47 287 988		

179

<i>Partis</i>	<i>votants</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
CDU	13 136 740	27,8 (- 1,7)	180 (- 10)
SPD	16 194 665	34,2 (- 4,3)	222 (- 29)
CSU	3 494 309	7,4 (- 1,6)	46 (- 12)
FDP	4 648 144	9,8 (+ 2,5)	61 (+ 14)
Parti de gauche (Die Linke)	4 118 194	8,7 (+ 4,7)	54 (+ 52)
Grüne (Verts)	3 838 326	8,1 (- 0,4)	51 (- 4)
NPD	748 568	1,6 (+ 1,1)	0 (=)
REP	266 101	0,6	
Graue (Troisième Âge)	198 601	0,4 (+ 0,2)	
Famille	191 842	0,4 (+ 0,3)	
Tierschutzpartei (Animaux)	110 603	0,2 (- 0,1)	
PBC (chrétiens fondamentalistes)	108 607	0,2 (=)	
Autres	233 288		

AUTRICHE

Juillet 2005. **Universités. Droit communautaire.** La Cour de justice de Luxembourg (aff. C.147/03, *Commission c. Autriche*) contraint l'Autriche à garantir un accès égal de ses universités à tous les ressortissants communautaires. Les étudiants allemands risquent d'être tentés de venir étudier en Autriche dans

des filières soumises à sélection en Allemagne comme la médecine. Jusqu'à maintenant l'Autriche exigeait des étudiants étrangers qu'ils justifient d'une inscription à l'université dans leur pays et dans la filière souhaitée, ce que la Commission a jugé discriminatoire. Assez curieusement, Jörg Haider a dénoncé les risques d'une « invasion étrangère », alors qu'il revendiquait le

caractère allemand de l'Autriche (*Le Monde*, 7 juillet 2005; *Courrier International*, 8 septembre 2005).

BELGIQUE

21 juillet 2005. **Indépendance.** La Belgique célèbre le 175^e anniversaire de son indépendance et les vingt-cinq ans de son système fédéral. Réunies aux Pays-Bas le 12 mai 1815, les provinces belges se sont révoltées le 25 août 1830 à la suite d'une représentation de *La Muette de Portici*, opéra d'Opéra dont l'air « Amour sacré de la Patrie » enflamma les esprits. Le 4 octobre 1830, l'indépendance était proclamée. La révolution s'est achevée avec l'accession au trône le 21 juillet 1831 de Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, qui, un an avant, avait refusé la couronne grecque (*La Croix*, 21 juillet 2005).

1^{er} septembre 2005. **Commission d'enquête.** Dans un arrêt du 28 juin, rendu public le 1^{er} septembre, la cour d'appel de Bruxelles condamne la Chambre des députés à travers son président Herman De Croo, car elle aurait violé son « devoir de prudence » en qualifiant d'organisation criminelle ayant comme seul but l'enrichissement l'Église universelle du Royaume de Dieu, une église d'origine brésilienne néo-pentecôtiste. Le président de la Chambre est condamné à 1 euro symbolique et à la publication du jugement dans deux quotidiens. On voit difficilement comment cette décision peut être compatible avec le principe de l'immunité parlementaire (art. 58 et 59 de la Constitution) (*Le Monde*, 6 septembre 2005).

BRÉSIL

4 juillet 2005. **Corruption. Président. Parti des travailleurs.** Silvio Pereira,

secrétaire général du Parti des travailleurs du président Lula, démissionne le 4 juillet. Le parti est suspecté d'avoir « acheté » certains députés en leur accordant une *mensalão* pour assurer une majorité stable au Parlement. La coalition peut en principe compter sur 324 députés sur 513, comprenant le Parti des travailleurs (91), le Parti communiste du Brésil (9), le Parti socialiste brésilien (20), le Parti du mouvement démocratique brésilien (52 favorables au gouvernement et 33 hostiles), le Parti progressiste (55), le Parti travailliste brésilien (45), le Parti libéral (52). Mais il n'y a pas de tradition de discipline de vote au Brésil.

La commission parlementaire d'enquête a constaté que la corruption allait encore beaucoup plus loin. Les accusations sont venues de Roberto Jefferson, président du Parti travailliste brésilien (populiste de droite), accusé dans une affaire de pots-de-vin. Déjà, le 16 juin, le ministre de la Présidence, collaborateur le plus proche du président, José Dirceu, avait dû démissionner. Le trésorier du parti, Delubio Soares, et le président, José Genoïno, ancien guérillero maoïste devenu parlementaire, sont également impliqués et démissionnent à leur tour les 6 et 11 juillet.

Tarso Genro, ministre de l'Éducation, ancien maire de Porto Alegre, devient président du parti le 9. Ricardo Berzoini, ministre du Travail, devient secrétaire général, et le député José Pimentel devient trésorier. C'est au tour du leader du Parti des travailleurs de démissionner.

Mais les scandales n'atteignent pas que le Parti des travailleurs. Le Parti progressiste, droite, et le Parti libéral, droite évangéliste, sont également touchés.

Deux ministres démissionnent. C'est

l'occasion d'un remaniement ministériel permettant au Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), qui possède le plus grand nombre d'élus dans le pays, de passer de 2 à 3 ministres. Le PMDB est très divisé sur le soutien au gouvernement. Le Parti des travailleurs ne dirige plus que 15 ministères ou secrétariats contre 19 auparavant.

Le 27 juillet, la commission d'enquête parlementaire sur la corruption dans les entreprises d'État demande la mise en détention provisoire du publicitaire Marcos Valerio, dont les entreprises auraient servi au financement illicite du Parti des travailleurs.

Le 12 août, le président Luiz Inacio Lula da Silva présente ses excuses à la Nation, mais dément toute malversation personnelle.

Le 19 août, c'est au tour du ministre de l'Économie, Antonio Palocci, d'être mis en cause. Il aurait reçu des pots-de-vin d'une entreprise de collecte d'ordures, ce qu'il nie. L'accusation provoque une panique à la Bourse. Le président Lula se trouve de plus en plus isolé.

Le 1^{er} septembre, deux commissions d'enquête parlementaires adoptent un rapport demandant la cessation du mandat de 18 députés, accusés d'avoir reçu de l'argent « d'origine illicite » du publicitaire Marcos Valerio, pour le compte du Parti des travailleurs.

Le vice-président brésilien, José Alencar, quitte le Parti libéral (droite), allié du président Lula, après les accusations de corruption sur son parti et sur le Parti des travailleurs.

Le 13 septembre, les partis d'opposition demandent la destitution du président de la Chambre des députés, Severino Cavalcanti, Parti progressiste, 74 ans, accusé d'avoir reçu des dessous-de-table du restaurateur de la Chambre.

Il démissionne le 22 septembre. C'est le communiste Aldo Rebelo, 49 ans, ancien ministre de la Coordination politique de janvier 2004 à juillet 2005, soutenu par le gouvernement du président Lula, qui est élu le 28 septembre président de l'Assemblée nationale par 258 voix contre 243 au candidat de l'opposition José Thomaz Nono.

Le 14 septembre, le député Roberto Jefferson, président du Parti travailliste et auteur des accusations contre le Parti des travailleurs du président Lula da Silva, est destitué par la Chambre des députés.

Le 18 septembre, les 825 461 adhérents du Parti des travailleurs renouvellent les directions nationale et municipale et celles des États fédérés. Dix listes sont en compétition pour les 81 sièges de la direction nationale et sept candidats briguent la présidence. Un second tour, le 9 octobre devra départager l'ancien ministre Ricardo Berzoini, leader du courant Camp majoritaire qui a obtenu 42 % des voix, et l'ancien maire de Porto Alegre, Raul Pont, qui a recueilli 14,7 % des voix, leader de la Démocratie socialiste qui a devancé de justesse Valter Pomar, de l'Articulation de gauche.

Le 26 septembre, quatre élus du Parti des travailleurs démissionnent de ce parti en passant au Parti socialisme et liberté (gauche). Le PT perd sa position de premier parti de la Chambre en tombant de 88 à 84. Avec 87 députés, le Mouvement démocratique brésilien devient le premier parti (*La Croix*, 19 août 2005; *Libération*, 6, 7, 11, 14, 23-24, 28 juillet, 18, 27-28 août, 3-4, 5, 7, 14, 17-18, 19, 22, 23 septembre 2005; *Le Monde*, 6, 8, 12, 14, 16, 22, 23 juillet, 6, 14-15, 18, 21-22, 23 août, 15, 17, 18-19, 23, 28 au 30 septembre 2005; *Courrier International*, 25 août 2005).

CANADA

28 juillet 1955. **Acadie.** Pour la première fois, est commémorée la déportation – « le grand dérangement » – des Acadiens par les Britanniques le 28 juillet 1755. Déjà, en 2003, la reine Elizabeth II avait présenté des excuses dans une proclamation royale. Les Acadiens, après avoir erré – certains étaient revenus en Poitou, d'autres sont allés en Louisiane (les Cajuns) –, sont revenus et sont aujourd'hui 300 000 répartis dans quatre provinces anglophones. Seul le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue (*Le Monde*, 29 juillet 2005).

CHINE

8 septembre 2005. **Église.** Le pape Benoît XVI invite quatre évêques chinois dont deux de l'Église patriotique (M^{gr} Aloysius Jin Luxian, 89 ans, évêque de Shanghai; M^{gr} Antoine Li Du'uan, évêque de Xi'an), ainsi qu'un évêque de Taiwan et l'évêque de Hong-Kong, au Synode des évêques consacré à l'Eucharistie du 2 au 23 octobre. Si c'est une reconnaissance *de facto* des deux évêques de l'Église patriotique, c'est aussi la mise en lumière de l'Église clandestine.

Pourtant cette ouverture du Vatican reste lettre morte, car le gouvernement chinois refuse d'accorder des visas aux quatre évêques (*La Croix*, 9 septembre 2005; *Le Monde*, 2-3 octobre 2005).

ESPAGNE

30 septembre 2005. **Catalogne.** Le Parlement catalan adopte, par 120 voix contre 15 (Parti populaire), un projet de nouveau statut pour la Catalogne, tendant accroître les compétences déjà

importantes dont disposait la région depuis 1979. Avant d'être confirmé par Madrid, le projet doit obtenir la majorité des deux tiers au Parlement catalan.

La Catalogne n'est plus définie comme une « nationalité » mais comme une « nation ». Mais l'élément le plus controversé est certainement l'existence d'une agence fiscale propre, dotée de nouvelles prérogatives dans la levée des impôts. Madrid n'aurait qu'un pécule additionnel.

Cependant, l'étape suivante aux Cortes sera plus difficile car les socialistes, même si le Premier ministre Zapatero est personnellement favorable à la réforme, et le Parti populaire considèrent le projet comme inconstitutionnel (*Libération*, 1^{er}-2 octobre 2005; *Le Monde*, 30 septembre, 2-3 octobre 2005).

ÉTATS-UNIS

1^{er}, 19 juillet, 3 et 30 septembre 2005. **Cour suprême.** Sandra Day O'Connor, 75 ans, juge à la Cour suprême, qui avait été la première femme nommée dans cette juridiction, par Ronald Reagan le 25 septembre 1981, alors qu'elle était membre de la cour d'appel d'Arizona, démissionne pour des raisons personnelles. Elle est considérée comme une conservatrice modérée et sa voix était le plus souvent décisive, votant notamment avec les libéraux sur les questions de société (avortement, homosexualité, *affirmative actions*).

Considérée comme la « femme la plus influente du pays », elle pouvait faire pencher les décisions soit du côté des conservateurs (William Rehnquist, *Chief Justice*, 80 ans, nommé juge par Richard Nixon en 1971 et président par Ronald Reagan en 1987, Antonin Scalia, 69 ans, catholique ultra-conservateur, nommé

par Ronald Reagan, Anthony Kennedy, 68 ans, nommé par Ronald Reagan, conservateur modéré, et Clarence Thomas, 57 ans, juge noir, nommé par George Bush en 1991, dont les votes peuvent être « imprévisibles », soit du côté des libéraux (John Paul Stevens, 85 ans, chef de file des progressistes, nommé en 1975 par Gerald Ford, David Souter, 65 ans, nommé par George Bush en 1990, rallié au camp progressiste, Ruth Bader Ginsburg, 72 ans, progressiste, nommée en 1993 par Bill Clinton, et Stephen Breyer, 66 ans, nommé en 1994 par Bill Clinton).

C'est la première fois depuis onze ans qu'un siège est vacant à la Cour. Une telle durée n'avait pas eu lieu depuis 1823 !

Le nom de l'*Attorney general* Alberto Gonzales, ami du président et inspirateur des directives ayant conduit aux tortures d'Abou Ghraib, était cité, mais la droite religieuse le trouve trop peu engagé sur l'avortement. Le 19 juillet, le président Bush annonce son choix: le juge John Roberts, 50 ans, juge à la cour d'appel de circuit de Washington, diplômé de Harvard et conservateur modéré, qui a pris ses distances avec des positions hostiles au droit à l'avortement.

On s'attendait aussi à la démission du *Chief Justice* Rehnquist. Mais il décède le 3 septembre. Nommé le 7 janvier 1972 par Richard Nixon alors qu'il était *Assistant Attorney General*, il avait accédé, le 26 septembre 1986, à la présidence grâce à Ronald Reagan. D'origine suédoise, né dans le Wisconsin, il avait étudié à Stanford et Harvard, sortant major. Très conservateur, il était fervent partisan de la peine de mort. Il fut longtemps le juge le plus conservateur de la Cour.

Dès le 5 septembre, le président Bush annonce la nomination du juge Roberts, qui avait été autrefois le *clerk* de William

Rehnquist. Contrairement à ce qui a pu être écrit, il ne sera pas le plus jeune juge à occuper cette fonction. Le premier *Chief Justice*, John Jay, avait 44 ans quand il a accédé à cette fonction en 1789 et John Marshall en avait 46 en 1801.

John Roberts est confirmé par le Sénat le 29 septembre par 78 voix (les 55 sénateurs républicains, 22 des 44 sénateurs démocrates et 1 indépendant) contre 22, la commission des Affaires judiciaires ayant approuvé auparavant par 13 voix (dont 3 élus de l'opposition) contre 5. En 1986, William Rehnquist n'avait été confirmé que par 65 voix contre 33. John Roberts devient ainsi le 17^e *Chief Justice* de l'histoire des États-Unis (*La Croix*, 21 juillet, 5, 6, 30 septembre 2005; *Le Figaro*, 30 septembre 2005; *Libération*, 21 juillet, 5, 6, 13, 30 septembre 2005; *Le Monde*, 3-4, 8, 21 juillet, 6, 7, 16 septembre, 1^{er}-2 octobre 2005; *Courrier International*, 28 juillet, 15 septembre 2005).

1^{er} août 2005. ONU. John Bolton, 56 ans, ancien sous-secrétaire d'État au désarmement, dont les propos, dans le passé, avaient été critiques, voire méprisants à l'égard de l'ONU, est auditionné par le Sénat pour être confirmé comme ambassadeur des États-Unis aux Nations unies. Il est très critiqué et la commission des Affaires étrangères repousse le vote de confirmation le 19 avril. Le 12 mai, le sénateur républicain de l'Ohio, George Voinovitch, très opposé à cette nomination, oblige à un renvoi devant le Sénat en séance plénière. C'est la troisième fois en vingt-deux ans que la Commission agit ainsi.

Pendant John Bolton est nommé par décret le 1^{er} août par le président Bush qui profite des vacances parlementaires. Mais cette nomination ne vaut

que pour la législature, soit jusqu'en janvier 2007. La réforme des Nations unies sera difficile! (*La Croix*, 21 avril, 2, 3 août 2005; *Libération*, 13 avril, 13 mai, 2 août 2005; *Le Monde*, 19, 21, 24-25 avril, 12 au 14 mai, 3 août 2005).

GRANDE-BRETAGNE

7 juillet 2005. **Terrorisme.** Alors que se tient à Gleneagles en Écosse la réunion du G8, et au lendemain de la désignation de Londres par le Comité international olympique pour les jeux Olympiques d'été de 2012, quatre bombes explosent à Londres – trois dans des stations de métro (entre Liverpool Street et Aldgate East; entre Russell Square et King's Cross; à Edgware Road), une dans un bus (à Tavistock Square), faisant au moins 56 morts et 700 blessés.

L'armée britannique est déployée sur Londres pour protéger le palais de Buckingham, l'ambassade américaine et l'ambassade israélienne.

La piste irlandaise a été rapidement écartée, puisque l'IRA a presque toujours prévenu de ses attentats et qu'un démenti a été donné par un officiel de ce mouvement.

Le 9 juillet, le groupe Brigade Abou Hafs al-Masri, en revanche – division d'Europe, affilié à al-Qaida –, a revendiqué les attentats.

Le 1^{er} septembre 2005, al-Jazira indiquait avoir reçu une cassette vidéo dans laquelle le réseau al-Qaida avait revendiqué les attentats. Les auteurs kamikazes des attentats, Shehzad Tanweer, 22 ans, étudiant en sciences à l'Université de Leeds, Hasib Mir Hussain, 18 ans, de la banlieue de Leeds, Mohammed Sidique Khan, 30 ans, marié, père d'une petite fille, assistant pédagogique à Leeds, tous les trois d'origine pakista-

naise, et Lindsay Jermaine, Britannique d'origine jamaïcaine, étaient de nationalité britannique.

Un Égyptien, Magdi Mahmoud Al-Nachar, 33 ans, docteur en chimie de l'Université de Leeds, est soupçonné d'être l'artificier avant d'être blanchi.

Mohamed Al-Guerbouzi, dit Abou Aïssa, condamné à mort par contumace au Maroc pour les attentats de 2003 à Casablanca, et dont Londres avait refusé l'extradition, serait l'un des organisateurs.

Réunis à Bruxelles le 13 juillet, les ministres de l'Intérieur des 25 s'engagent à adopter d'ici à la fin de l'année un grand nombre de mesures devant faciliter la coordination de la lutte anti-terroriste.

Le 18 juillet, le gouvernement et l'opposition parviennent à un accord sur une nouvelle législation terroriste. Celle-ci créerait trois nouveaux délits: formation aux produits et aux techniques du terrorisme, incitation indirecte au terrorisme (par son apologie, par exemple) et actes préparatoires à des attentats.

Le 21 juillet quatre explosions plus faibles surviennent dans trois stations de métro (Warren Street, Oval et Shepherd's Bush) et dans un autobus (Hackney road). Il y a un blessé.

Deux des auteurs, Muktar Sahid Ibrahim, 27 ans, kamikaze du bus, et Yassin Hassan Omar, 24 ans, d'origine somalienne, kamikaze de Warren Street, sont identifiés. Ce dernier est arrêté à Birmingham le 27 juillet. Les trois autres kamikazes sont arrêtés à Londres le 29 juillet, à savoir Ramzi Mohammed, kamikaze de la station Oval, Moktar Said Ibrahim, Britannique d'origine érythréenne, kamikaze du bus, et Isaac Hamdi, dit Osman Hussain, 27 ans, Britannique d'origine somalienne, arrêté à Rome, est extradé le 22 septembre.

Le 22 juillet, un ressortissant brésilien, Jean-Charles de Menezes, 27 ans, électricien, qui séjournait à Londres en toute légalité, est abattu de sang froid par la police qui le soupçonnait d'être un terroriste, alors qu'il était à terre dans le wagon d'une rame de métro à quai. C'est la conséquence des directives données à la police et de leur droit à « tirer pour tuer » si elle estime que le suspect peut être un kamikaze.

Sir Ian Blair, 51 ans, chef de la Metropolitan Police (dite Scotland Yard) depuis 5 mois, après avoir succédé à Sir John Stevens, est mis en cause. L'image de la police britannique est fortement entachée, d'autant plus qu'il apparaît que Scotland Yard aurait menti dans ses explications.

Ces événements ont des conséquences sur les droits et libertés. Le 5 août, Tony Blair annonce certaines mesures. Le droit d'asile sera désormais refusé à toute personne liée à des activités terroristes. Les auteurs d'incitation au terrorisme seront expulsés. Certaines organisations islamistes seront interdites.

La Couronne songe à utiliser une loi de 1351 contre des « prêcheurs de haine », en les inculpant pour haute trahison. Cette loi avait été utilisée contre Thomas More en 1535 et Guy Fawkes (la conspiration des poudres) en 1605. La dernière utilisation remonte à la Seconde Guerre mondiale pour un collaborateur nazi, William Joyce, pendu.

Lord Falconer, ministre des Affaires constitutionnelles, envisage de créer des tribunaux d'exception permettant d'étendre à au moins trois mois, si ce n'est plus, la garde à vue de suspects de terrorisme, ce qui suscite un tollé dans l'opinion.

Le 11 août, 10 étrangers de la mouvance radicale islamiste, sont arrêtés

pour « menace contre la sécurité nationale » et risquent l'expulsion. Parmi eux, Abou Qatada, Palestinien, 44 ans, chef spirituel d'al-Qaida en Europe, qui est extradé vers la Jordanie (*La Croix*, 18, 20, 22, 25, 29 juillet, 1^{er}, 5, 8, 18, 19, 22, 25 août, 5, 28 septembre 2005; *Libération*, 8 au 30-31 juillet, 1^{er} au 4, 6-7, 9, 10, 12, 18, 20, 25 août, 2, 14, 17-18, 22 au 24-25 septembre 2005; *Le Monde*, 9 au 30 juillet, 31 juillet-1^{er} août, 2, 5 au 9, 11 au 13, 18, 19, 21-22 au 26 août, 3, 7, 17, 23 septembre 2005; *Courrier International*, 21, 28 juillet, 25 août 2005).

JAPON

11 septembre 2005. **Élections législatives.** Le Premier ministre Junichiro Koizumi, 63 ans, au pouvoir depuis le 26 avril 2001, n'avait réussi à faire adopter que de justesse son projet de réforme de la poste en juillet – 5 voix de majorité, une cinquantaine de députés de la majorité ayant voté contre ou s'étant abstenus et 2 vice-ministres ayant été démis à titre de sanction. Ce projet vise à découper la poste en plusieurs sociétés séparées : distribution du courrier, banque et assurance. Junichiro Koizumi subit un nouvel échec au Sénat, le 8 août, qui le rejette par 125 voix sur 242. En conséquence, il décide la dissolution de la Diète, un an et neuf mois après la précédente consultation.

Les dissidents du PLD annoncent le lancement de leurs propres partis, le Parti nouveau du peuple, *Kokumin Shinto*, dirigé par un ancien président de la Chambre des Représentants, Tamsuke Watanuki, et le Nouveau Parti du Japon, *Shinto Nippon*, dirigé par le gouverneur de la préfecture de Nagano, Yasuo Tanaka. De son côté, l'ancien secrétaire adjoint du gouvernement

Résultats dans les circonscriptions

Inscrits	103 273 872
Suffrages exprimés	67 704 247
Votants	67,5 %

<i>Partis</i>	<i>votants</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti libéral-démocratique	32 516 269	48,0 (+3,9)	296 (+60)
Parti démocratique	24 668 307	36,4 (-0,4)	113 (-64)
Parti communiste japonais	4 863 593	7,2 (-1,0)	9
Parti Komeito (bouddhiste)	981 105	1,4 (-0,1)	31 (-3)
Parti social-démocratique	865 883	1,3 (-1,5)	7 (+1)
186 Parti nouveau du peuple (<i>Kokumin Shinto</i>)	417 365	0,6	4 (+4)
Nouveau Parti du Japon (<i>Shinto Nippon</i>)	132 949	0,2	1 (+1)
Indépendants et Autres	3 258 776	4,8	19* (+2)

* 18 indépendants et 1 Nouveau Parti de la Terre nourricière, *Shinto Daichi*.

Muneo Suzuki, créé le Nouveau Parti de la Terre nourricière, *Shinto Daichi*. Trente autres députés hostiles au projet sur la poste se sont portés candidats indépendants.

Le Premier ministre sortant obtient le soutien de la Fédération du patronat, le *Keidanren*, très influent. Cela ne s'était pas produit depuis 1993.

Il remporte une éclatante victoire, la participation avec plus de 67 % étant en progression de 7 points. Le PLD retrouve la majorité absolue à la Chambre basse (situation inconnue depuis 1990), recueillant 47 % des suffrages et 296 sièges, soit un gain de 84 sièges par rapport à 2003. Son allié, le parti centriste, Nouveau Komeito, se voit attribuer 31 sièges (-3). La coalition PLD-Komeito dispose de 327 sièges à la chambre basse, soit les deux tiers des sièges. Le bipartisme se renforce au Japon, même si le résultat du parti

démocrate est mauvais (il tombe de 177 à 113 députés). C'est aussi la défaite des partisans de la politique traditionnelle: les électeurs flottants (les *mutoha*) ont fait pencher la balance en faveur de Junichiro Koizumi, qui pourra mettre en œuvre son projet de réforme de la poste.

Le taux de participation a été de 67,5 % contre 53 % en 2003.

Sur les 480 députés, 300 sont élus au suffrage universel dans des circonscriptions. Les 180 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle, dans 11 circonscriptions régionales.

43 femmes siègeront à la Chambre basse, soit 10 de plus.

Ces élections entraînent une réorientation du parti démocrate. Le président de ce parti, Katsuya Okada, a annoncé sa démission. Le parti élit de justesse un nouveau président, Seiji Maehara,

43 ans. Ancien membre du Nouveau Parti du Japon, il avait participé à la création en 1998 du parti démocrate. Il a 2 voix d'avance sur son adversaire Naoto Kan, soutenu par la gauche. Le nouveau président se prononce pour une révision de la Constitution pacifique, afin de permettre une action militaire plus importante du Japon, alors que son prédécesseur, Katsuya Okada voulait retirer le contingent japonais d'Irak. Le 21 septembre, le Premier ministre est réélu à son poste et conserve la même équipe (*La Croix*, 9, 10, 12, 18, 26 août, 9, 12, 13, 22 septembre 2005; *Le Figaro*, 9, 26 août, 6, 10-11 au 13 septembre 2005; *Libération*, 9 août, 9, 10-11, 12, 17 septembre 2005; *Le Monde*, 7 juillet 2005; 9, 10, 23, 30, 31 août, 7, 8, 11-12, 13, 23, 24, 29 septembre 2005; *Courrier International*, 1^{er}, 15, 22, 29 septembre 2005; <http://psephos.adam-carr.net>; <http://www.ipu.org/parline-f>).

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

1^{er} septembre 2005. **Directeur général.** Pascal Lamy, ancien commissaire européen, prend ses fonctions de directeur général de l'OMC (*La Croix*, 2 septembre 2005).

POLOGNE

25 septembre 2005. **Élections législatives.** C'est un retour en force de la droite qu'on observe aux élections législatives polonaises. Les catholiques conservateurs de Droit et Justice (PiS), dirigés par Jaroslaw Kaczynski, dont le frère jumeau est candidat à l'élection présidentielle du 9 octobre, arrivent en tête avec 26,5 %, devançant les ultra-libéraux de la Plate-forme civique (PO) avec 24 %.

Les sociaux-démocrates s'effondrent, tombant de 41 à 11 %, derrière les populistes de Samoobrona (Autodéfense, 12,4 %). La Ligue des familles polonaises catholiques et le Parti paysan obtiennent respectivement 8 et 7 % des suffrages.

Le taux de participation a été de 40,2 %, le plus faible à un scrutin national depuis le rétablissement d'élections libres à la chute du communisme.

PiS et PO devraient former une coalition totalisant 274 députés, alors que la majorité est à 230. Le PO est favorable à l'impôt linéaire (*flat tax*) excluant toute progressivité, alors que le PiS se veut social. Kazimierz Marcinkiewicz, 46 ans, économiste et expert économique du PiS (peu connu du public), devrait former le gouvernement. Il succédera à Marek Belka, 53 ans, qui dirigeait difficilement le gouvernement depuis le 2 mai 2004, au lendemain de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne (*La Croix*, 22, 23, 26, 27, 29 septembre 2005; *Le Figaro*, 23, 26 et 27 septembre 2005; *Libération*, 12 juillet, 22 au 26, 28, 29 septembre 2005; *Le Monde*, 13 août, 23, 25-26 au 30 septembre 2005; *Courrier International*, 22, 29 septembre 2005; <http://www.wybory2005.pkw.gov.pl>).

SUISSE

20 août 2005. **Symboles.** La pierre d'Un-sennen, qui symbolise la cohésion nationale suisse et qui avait déjà été volée en 1984 par des séparatistes jurassiens, l'est à nouveau le 20 août à Interlaken (*Libération*, 22 août 2005).

UNION EUROPÉENNE

6, 10 juillet 2005. **Traité.** Le Parlement maltais ratifie, à l'unanimité des 65 députés, le traité établissant une Constitution

Élections législatives

Inscrits	30 229 031		
Votants	12 263 640	(40,6 %)	(-5,7)
Blancs ou nuls	4 589 664		
Suffrages exprimés	11 804 676		

<i>Partis</i>	<i>votants</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Droit et Justice (conservateur, nationaliste) (PiS)	3 185 714	27,0 (+17,5)	155 (+111)
Plate-forme civique (conservateur, libéral) (PO)	2 849 259	24,1 (+11,4)	133 (+68)
188 Autodéfense de la République de Pologne (<i>Samoobrona</i> <i>Rzeczpospolitej Polskiej</i>) (nationaliste) (SO)	1 347 355	11,4 (+1,2)	56 (+3)
Alliance démocratique de gauche (social-démocrate) (SLD)	1 335 257	11,3 (-29,7)	55 (161)
Ligue des familles polonaises (chrétien) (LPR)	940 762	8,0 (+0,1)	34 (-4)
Parti populaire polonais (agrarien) (PSL)	821 656	7,0 (-2)	25 (-7)
Parti social-démocrate de Pologne (SDPL)	459 380	3,9 % (+3,9)	
Parti démocratique (libéral) (PD)	289 276	2,5 (-0,6)	
Comité électoral de la minorité allemande (MN)	34 469	0,3 (-0,1)	2 (=)
Autres	541 548	4,5 (-1,7)	

pour l'Europe, alors que l'opposition avait refusé l'adhésion à l'Union européenne un an et demi plus tôt.

Le 10 juillet, les Luxembourgeois se prononcent favorablement pour le traité. C'est le quatrième référendum de l'histoire luxembourgeoise (28 septembre 1919 sur le statut de l'État et sur l'union économique avec la France; 6 juin 1937 sur la dissolution du Parti communiste).

4 des 5 groupes parlementaires étaient favorables au oui. Seule l'Action pour

la démocratie et la justice en matière de rentes était pour le non. Le Parti communiste et Dei Lenk-La Gauche, non représentés au Parlement, étaient aussi pour le non. Non sans courage, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, qui avait souhaité l'annulation du référendum après les non français et néerlandais, avait mis son mandat dans la balance.

Inscrits	220 717	
Votants	199 609	(90,44 %)
Nuls	5 894	
Suffrages exprimés	193 715	
OUI	109 494	(56,52 %)
NON	84 221	(43,48 %)

C'est la treizième ratification du traité parmi les 25 États membres et la seconde acquise par référendum après celle de l'Espagne. On sait que la France et les Pays-Bas se sont prononcés par référendum contre le traité (le référendum néerlandais n'étant que consultatif).

Le 14 juillet, la Cour constitutionnelle slovaque demande au président Gasparovic de ne pas procéder à la ratification du traité qui avait été autorisée le 11 mai par le Parlement par 116 voix sur 147, avant l'examen d'un recours de 13 citoyens demandant un référendum.

Le 21 septembre, le président de la Commission, José Manuel Barroso, estime qu'il n'y aura pas de « constitution » avant deux ou trois ans (*Le Figaro*, 8 et 11 juillet 2005; *Libération*, 7, 9-10 au 12, 15 juillet, 22 septembre 2005; *Le Monde*, 6, 8, 12 juillet, 23 septembre 2005; <http://www.gouvernement.lu/dossiers/elections.referendum/index.html>).